

## ÉCOBRÈVES

### Sans-papiers exploités

Rendant sa décision sur la loi Immigration le 25 janvier, le Conseil constitutionnel n'a pas censuré son article 4 bis portant sur la régularisation des travailleuses sans-papiers dans les métiers en tension, disposition qui concerne notamment le domaine agricole. La régularisation dépendra des préfets. La personne devra avoir résidé pendant au moins trois ans sur le territoire et avoir exercé une activité salariée dans un métier sous tension pendant 12 mois pendant les deux années précédentes pour pouvoir être régularisée. Au moment de sa demande, elle devra justifier qu'elle exerce toujours dans ce domaine. Le titre de séjour obtenu à l'issue de la procédure aura une durée d'un an.

### Plus d'eau

Le niveau des nappes phréatiques de France métropolitaine est « satisfaisant » dans une grande partie du territoire, a annoncé le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) le 12 février. Au 1<sup>er</sup> février, 46 % des points d'observation des nappes phréatiques sont au-dessus des normales de saison. La situation est « plus favorable » que celle observée l'année dernière. Toutefois, des « niveaux bas à très bas » sont relevés au niveau des nappes inertielles du Sundgau (Haut-Rhin), du couloir de la Saône, mais aussi du Sud-est et de la Corse. « Les nappes du Languedoc, du Roussillon et de Corse conservent des niveaux en janvier 2024 plus bas qu'en janvier 2023. »

### Arnaque

Le siège du géant mondial du lait Lactalis, ses bureaux à Paris et l'hôtel particulier de son dirigeant, Emmanuel Besnier ont été perquisitionnés le 6 février dans le cadre d'une enquête du parquet national financier (PNF). Les enquêteur·ices s'intéressent aux années 2009-2020 : le montant de la fraude est évalué à ce stade à plusieurs centaines de millions d'euros. Le PNF a ouvert une enquête en 2018 pour blanchiment de fraude fiscale aggravée, ensuite étendue aux chefs de fraude fiscale aggravée après la réception, en 2019, d'un signalement de la Confédération paysanne puis, en 2022, de dénonciations fiscales obligatoires émanant de l'administration fiscale.

# Quand intelligence artificielle rime avec destruction de l'environnement

L'usine de semi-conducteurs de STMicroelectronics située en Isère connaît une expansion massive aux conséquences environnementales majeures. L'entreprise, active dans l'intelligence artificielle, est fortement critiquée par le collectif StopMicro38.

 Collectif  
STopMicro

 Plus  
d'informations  
sur [stopmicro38.org](http://stopmicro38.org).  
[noblogs.org](http://noblogs.org)

- (1) [halterhq.com](http://halterhq.com)
- (2) FAO, rapport « Agriculture 4.0. », 2020.
- (3) L'Atelier paysan, Reprendre la terre aux machines, Seuil/Points, 2023.
- (4) Voir les travaux de l'Observatoire de l'armement ([uriz.fr/pxop](http://uriz.fr/pxop)), du Rusi ([uriz.fr/pxon](http://uriz.fr/pxon)) et de Blast ([uriz.fr/pxoj](http://uriz.fr/pxoj)).
- (5) Lire notre synthèse « life. augmented / death. augmented » [uriz.fr/pwLh](http://uriz.fr/pwLh)


Lorsque Nathan McLachian, éleveur en Nouvelle-Zélande, veut déplacer son cheptel, il utilise son smartphone, sur lequel est installée l'application Halter. Celle-ci équipe également les colliers spéciaux dont est muni chacun de ses 2000 bovins. L'appli lui indique l'état de santé des vaches et leur localisation. Elle permet même à Nathan de définir des périmètres de pâture et des zones de *virtual fencing* (clôtures virtuelles), infranchissables par ses animaux. En effet, dès qu'ils s'approchent de la limite, leur collier leur envoie un avertissement sonore, suivi d'une impulsion électrique. Plus besoin de clôtures : l'application lui permet de gérer et de modifier en temps réel les zones de pâturage <sup>(1)</sup>.

Halter est une déclinaison du *smart farming*, ou « agriculture 4.0 », à base de numérisation, de collecte de données avec la 5 G et de traitement algorithmique avec l'intelligence artificielle. Déclinaison rurale de l'Internet des objets, elle prétend se substituer à « l'expérience de l'exploitant », selon l'organisation des Nations Unies qui voit cela d'un œil positif <sup>(2)</sup>. Il suffit désormais d'un clic pour obliger les bêtes à brouter au bon endroit. Mieux : bardés de capteurs, les systèmes comme Halter

« connaissent mieux que vous » vos vaches. Selon ses promoteurs, l'agriculture 4.0 permet d'optimiser l'utilisation de l'herbe et la ressource en eau. Elle serait ainsi écologique.

Le paradoxe, c'est que l'infrastructure industrielle permettant la production matérielle de cette application est, elle, très gourmande en eau et très peu écologique ! Les contrôleurs nécessaires au dispositif Halter sont en effet fabriqués par l'entreprise franco-italienne STMicroelectronics. Celle-ci est en train d'agrandir son usine de semi-conducteurs à Crolles, en Isère, pour la transformer, selon les termes de Bruno Le Maire, en « méga-usine ». Cet agrandissement répond à l'utilisation toujours plus importante des puces électroniques : le marché mondial double tous les six ans. Le *smart farming*, cette « arme de destruction massive du monde agricole » <sup>(3)</sup>, fait partie des multiples utilisations des produits STMicroelectronics, qui équipent tant les drones de l'armée russe <sup>(4)</sup>, les systèmes de vitres électriques des SUV (*sport utility vehicle*) ou des robots tondeuses à gazole <sup>(5)</sup>.

Cette méga-usine va doubler sa consommation d'eau potable, atteignant 21 500 mètres cubes par jour. Ces quantités s'expliquent par le nombre de bains de nettoyage qu'il faut faire subir aux puces lors de leur gravure. L'eau se charge alors en produits de toutes sortes, que l'entreprise rejette dans l'Isère après traitement, dans des quantités proprement scandaleuses (notamment en azote, phosphore et cuivre). Cet agrandissement se fait avec le soutien des pouvoirs publics, qui irriguent le projet à hauteur de 2,9 milliards d'euros. Le collectif STopMicro se bat contre cet agrandissement. Sous le mot d'ordre « *De l'eau, pas des puces* », nous dénonçons tant les conséquences environnementales de ces projets que la fuite en avant technologique et la numérisation du monde. ■

 Le 1<sup>er</sup> avril 2023, mille personnes ont manifesté aux portes de l'usine. Le collectif appelle à une nouvelle mobilisation d'ampleur contre l'accaparement des ressources et la « vie augmentée » les 5, 6 et 7 avril 2024 à Grenoble et à Crolles.

